

Conseil du commerce de France

Maison de la chimie, 21 mars 2017

Le CDCF est une association forte d'une trentaine de fédérations professionnelles rassemblant toute la diversité des commerces. Il représente 70 % des emplois du secteur. Son activité connaît de profondes mutations. De nombreux emplois s'en trouvent menacés. En janvier 2017, le Conseil du commerce de France a fait 32 propositions pour le prochain quinquennat. Les candidats à l'élection présidentielle étaient invités à réagir. Quatre d'entre eux ont dépêché leurs représentants respectifs pour faire entendre leurs idées.

Une nouvelle politique pour le commerce

par William Kœberlé, président du CDCF

(...)

Cette année, nous avons souhaité axer nos propositions autour d'un enjeu majeur : la préservation de l'emploi dans le commerce.

Le commerce reste un secteur dynamique en matière d'emploi : employant près de 3,5 millions de femmes et d'hommes, il a encore gagné 24 500 emplois en 2015, et a priori 20 000 emplois en 2016, d'après les résultats semi-définitifs de l'INSEE.

Mais malgré cette belle dynamique, le chiffre d'affaires global ne progresse que très faiblement : dans le commerce de détail, il a ainsi augmenté de 10,4 % depuis 2010, soit environ 1,7 % seulement par an, en moyenne.



William Kœberlé

Le numérique offre en effet de formidables opportunités pour les commerçants traditionnels. En choisissant d'emprunter la voie de l'omnicanal (présence physique et en ligne), le commerçant peut accroître la visibilité de son point de vente, créer du flux et développer son activité au-delà du seul périmètre local.

Le numérique permet également de développer de nouvelles compétences et de rendre le secteur du commerce plus attractif, notamment pour les jeunes : de nouveaux métiers vont apparaître, adaptés au e-commerce et à la numérisation des données (responsable e-commerce, e-marketer, trafic manager, community manager, web designer...).

Notre manifeste s'inscrit ainsi dans cette dynamique, et les propositions qu'il formule visent à donner des pistes aux décideurs publics pour leur permettre d'accompagner au mieux les commerçants dans les défis qui les attendent.

Nous avons ainsi orienté ces propositions autour de quatre priorités (...) :

- permettre le développement équilibré de toutes les formes de commerce, physique et digital, grâce notamment à une plus grande équité fiscale entre tous les acteurs économiques ;
- promouvoir la nécessaire modernisation des commerces, afin de répondre aux nouvelles attentes de consommation des clients ;
- développer la formation, pour accompagner les femmes et les hommes dans la maîtrise des nouveaux métiers et nouvelles formes de vente, et accroître l'intégration professionnelle des jeunes grâce au développement de l'alternance ;
- Simplifier la vie des commerçants en allégeant le carcan administratif et réglementaire, pour libérer les investissements et les embauches.

(...)

I. L'IMPACT DE LA TECHNOLOGIE

Surtout, le commerce doit aujourd'hui faire face à des défis majeurs, illustrés par une triple révolution technologique :

- la place croissante du e-commerce, qui représente déjà 7 % des ventes de détail globales dans notre pays, et jusqu'à 43 % pour le tourisme, 39 % pour les produits culturels, 22 % pour les jouets ou encore 15 % dans l'habillement ;
- la numérisation des données, qui modifie en profondeur la gestion interne de l'entreprise (facturation, paiement, stocks...) tout en permettant une connaissance approfondie et personnalisée du client et de ses attentes ;
- l'automatisation des tâches et le développement de la robotisation qui influent sur le niveau et la nature des emplois.

S'il n'existe pas encore d'étude d'impact sur cette triple révolution pour la France, nous pouvons déjà nous fier à certaines études

prospectives réalisées en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, qui révèlent une rupture profonde du commerce et de ses emplois.

Ainsi, en Grande-Bretagne, une étude a estimé que l'accélération de la fermeture des magasins, l'automatisation, les gains de productivité et les nouveaux emplois conduiraient à une perte nette de 910 000 emplois entre 2014 et 2025.

En France, 390 000 commerces ont fermé leurs portes entre 2011 et 2015, et plusieurs études ont déjà pointé les effets de la robotisation et de l'automatisation sur l'emploi.

II. LE COMMERCE EN VILLE

Cette triple révolution est également porteuse de défis immenses pour les acteurs traditionnels du commerce, et doit être vue comme une chance : pour le consommateur, qui se verra proposer de nouveaux services ; pour les emplois, qui devront évoluer et se développer ; pour nos villes, créatrices de proximité et de lien social.

Propositions du commerce pour le prochain quinquennat

I. RAZZY HAMMADI POUR BENOÎT HAMON

Pour les socialistes, il faudrait réformer la notion d'égalité face à la fiscalité. On ne peut rien moduler selon la taille de l'entreprise, alors que ce serait souhaitable. Le crédit d'impôt numérique est difficile à mettre en place si on ne cible qu'une taille unique d'entreprise. Benoît Hamon propose, pour chaque commerçant, un chèque afin d'engager la transition numérique, pour un montant global évalué à 100 millions d'euros à l'horizon 2021. Aujourd'hui, les Français sont 21^{es} sur 28 concernant la numérisation de l'offre en Europe. Notre taux d'équipement en sites internet, pour les commerces, se classe parmi les plus bas. Pourtant, il existe des initiatives modernes entre client et commerçant, comme des tablettes interactives placées dans la rue en centre-ville, qui représentent un gisement immense de valeur ajoutée et de pertinence. Le commerce ne disparaît pas, il se transforme.

La liaison avec la formation est essentielle. Au cours de l'aménagement commercial d'une zone, aucune réflexion concertée avec l'ensemble des autres aménageurs, notamment l'éducation nationale, n'est organisée. Des interactions pourraient être créées. Aujourd'hui, on installe difficilement, souvent pour des raisons foncières, un IUT sur le territoire. Il semblerait logique qu'un IUT commercial trouve sa place à côté d'une zone commerciale. Le système d'aménagement actuel ne convient plus. Il nous manque un organe planificateur, régulateur, qui donne de grandes prescriptions nationales allant dans le sens de l'intérêt général et oriente les investissements. Le renouvellement urbain valorise son espace.



Razzy Hammadi



Joëlle Mélin

Le commerce de centre-ville est touché par plusieurs sujets prioritaires. La législation devrait évoluer et donner plus de pouvoir au maire. Dans de nombreux cas, ce qui fait disparaître les boutiques, ce ne sont pas les villages de marques concurrents, mais plutôt l'uniformisation de l'offre répétée dix fois dans la même rue. Ce manque de diversité tue l'attractivité pour le consommateur. La sécurité doit faire l'objet d'un soutien avec une prise en charge fiscale et des abattements. Le RSI sera entièrement revu.

II. JOËLLE MÉLIN POUR MARINE LE PEN

Le maillage territorial est indispensable et le commerce y joue un rôle important. Marine Le Pen souhaite donner la part belle aux départements et aux communes sous l'égide d'un grand ministère de l'Aménagement du territoire. Chaque zone doit pouvoir développer sa propre activité là où une logistique adaptée existe. La désertification des campagnes provient de l'absence de service public et d'industrie. L'État stratège a la responsabilité d'apporter de la lisibilité et de la cohérence au sein du territoire.

Les entreprises du e-commerce comme celles des forains ont besoin de logistique et d'implantation. Il leur faut également : liberté d'entreprendre, stabilité fiscale et visibilité. Nos impôts sont souvent injustes, inefficaces, voire contreproductifs. Il est inévitable de les reconsidérer et de revoir le problème foncier. Les commerces constituent un repère dans la cité, leur matérialité doit perdurer.

Avec 2 200 milliards de dette, un audit des comptes de l'État interviendra préalablement à toute suppression ou à toute modification de taxe. L'allègement des normes rendra plus aisée

l'ouverture d'un établissement ou sa cession. Les TPE/PME embauchent difficilement en raison d'un Code du travail complexe et lourd, mais aussi d'un coût élevé. L'ubérisation ne remplacera pas le service et le contact humain. Elle créera des emplois dans un premier temps, mais sur les projections longues, on constate une perte de 10 à 15 % sur une masse d'emploi fort peu évolutive, qui connaît un chômage chronique. Les mutations numériques demandent à être anticipées. Il paraît anormal que les aides octroyées aujourd'hui ne profitent qu'aux entreprises dites innovantes.

III. HERVÉ NOVELLI POUR FRANÇOIS FILLON

Le projet vise à mettre les entreprises au cœur du redressement de l'économie. Nos marges sont inférieures à celles de tous nos concurrents européens. Elles l'étaient encore d'avantage avant l'invention du CICE. Un allègement massif des charges qui pèsent sur le travail autorisera le redressement de leur compétitivité. 25 milliards d'euros d'allègement de charges sur l'ensemble des salaires s'ajouteront aux 18 du CICE. 10 milliards d'allègement de charges au niveau de l'impôt sur les sociétés compléteront le dispositif. Une autre action sera menée : la simplification. Actuellement, les normes qui font l'objet d'une directive européenne sont systématiquement choisies à leur niveau d'exigence le plus élevé par nos législateurs pour leur transcription française. Elles deviennent ainsi un désavantage dans la lutte économique concurrentielle internationale. Il conviendrait de faire précisément le contraire, comme le font les Italiens et les Espagnols, par exemple, pour soutenir leurs agriculteurs.

Les normes sociales et le Code du travail nécessitent le même assouplissement. François Fillon voudrait redonner le pouvoir de négociation dans l'entreprise de manière générale (durée du temps de travail, montant des salaires...) dans le respect des normes publiques sociales fondamentales. Les décisions et les négociations générales hégémoniques ne résistent pas à la réalité diverse du terrain. Les choix doivent se faire au niveau de l'entreprise ou de la branche. Les seuils sociaux seraient doublés dès l'été 2017.

L'équité conditionne le bon développement des activités. Le statut d'auto-entrepreneur a essuyé de nombreuses critiques, en particulier sur l'équité. Une franchise de TVA à 120 000 € sera donc instaurée pour les activités de commerce, afin de les positionner au seuil des auto-entrepreneurs en franchise de TVA.

La révolution digitale réclame un cadre. Aujourd'hui, seulement 11 % des TPE/PME

adoptent le numérique, alors que ce devrait être 100 %. Une mesure puissante comme le crédit d'impôt numérique doit permettre aux acteurs de proposer l'ensemble des atouts de la révolution numérique.

L'apprentissage deviendra la voie majeure de formation initiale. Lycée professionnel et CFA seront regroupés sous l'autorité des branches professionnelles, d'une part, et des régions, d'autre part. Le contrat d'apprentissage sera simplifié. Tous les alternants seront exonérés de charges.

Le RSI sera totalement réformé, car il ne fonctionne pas. Le procédé contemporain montre une incompatibilité entre évaluation des charges et recouvrement des charges confié à l'URSSAF. Le système sera réunifié grâce à la création d'une caisse de protection des indépendants.

IV. DANIELLE SIMONET POUR JEAN-LUC MÉLENCHON

Le mouvement souhaite bâtir une société qui prenne en compte la question écologique d'abord, mais aussi la question sociale. Pour le commerce, on constate une aspiration citoyenne à consommer mieux des produits de meilleure qualité, dans un territoire plus harmonieux. Les achats se voudraient responsables et équitables, et incluent la question sociale écologique. Les gouvernements précédents ont pratiqué une politique de l'offre. Dans cette logique, les grandes enseignes tuent le petit commerce. Le développement sous tous azimuts du travail du dimanche et de la déréglementation du travail prospèrent. La baisse du coût du travail obsède quand les profits pour une petite poignée s'accumulent. Il faut faire l'inverse avec une politique de relance : un investissement de 100 milliards, une hausse des salaires



Hervé Novelli

dont le SMIC et une lutte contre la précarité. Il faut organiser la redistribution des richesses. L'impôt sur les sociétés est totalement injuste. Les multinationales règlent à peine 8 % d'IS, contrairement aux petites structures. Jean-Luc Mélenchon portera l'impôt sur les bénéfices de 33 à 25 %. Il supprimera les niches fiscales nécessaires pour augmenter la participation des grandes entreprises. Pour l'augmentation du SMIC, il propose un fonds de solidarité interentreprises où les gros cotisent pour les petits. La responsabilisation collective des entreprises permettrait de créer ce fonds financé exclusivement par des cotisations patronales, selon un barème progressif.

La France insoumise est pour la suppression du RSI et pour l'intégration des indépendants dans le régime de la Sécurité sociale. Elle compte encadrer les loyers à la baisse et développer les outils qui permettent aux collectivités d'assumer une politique de préemption des locaux commerciaux pour accompagner, de manière volontariste, la diversité des boutiques en centre-ville.

Les nouvelles technologies présentent de grandes qualités, mais exigent de la vigilance. Il faut, à l'avenir, empêcher les plateformes de prospérer sur le territoire national sans un agrément de l'État. Le e-commerce, comme les autres, doit répondre aux impératifs fiscaux, réglementaires, sociaux, environnementaux. Le développement du e-commerce ne doit plus se faire à l'encontre de l'intérêt général.

Il convient de rouvrir des lycées professionnels, car beaucoup de contrats d'apprentissage sont rompus avant leur terme.

C2M

2017-2749

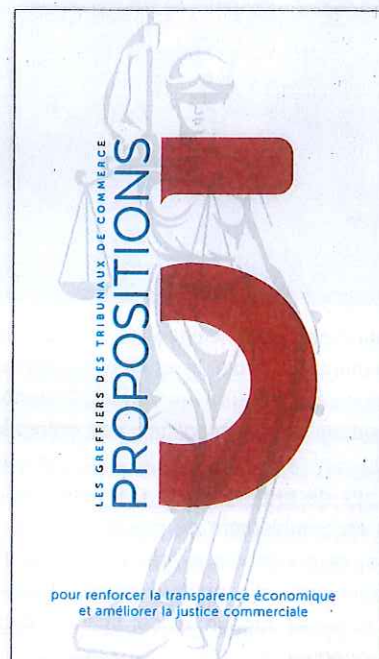
Conseil national de commerce

Les cinq propositions

L'élection présidentielle approche et les candidats. Porte-parole de la profession, président Maître Jean Pouradier Duteil - commerciale et la transparence économique

Réaffirmant ainsi leur volonté de contribuer à un service public de qualité, Jean Pouradier Duteil indique que « ces propositions rejoignent l'approche de simplification, de transparence et d'efficacité défendue par les différents candidats dans le cadre de la campagne ».

Cinq propositions ont été établies.



D.R.

1. RENFORCER LA TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE ET CONSOLIDER LE SECTEUR ASSOCIATIF

La CNCGT propose de généraliser l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés aux associations assujetties à la TVA ou qui emploient plus de 10 salariés pour assurer la transparence économique et l'accès à l'information légale économique.

2. LE TRIBUNAL ÉCONOMIQUE UNIQUE : RATIONALISER LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES



Danielle Simonet